Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241202-2024-219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 DÉCEMBRE 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Approbation du plan de financement des études EUROPAN et demande de subvention auprès du PUCA (plan urbanisme construction architecture)

N°BC2024-219

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX	

L'an 2024, le 02 décembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient excusés :
Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN).

Pouvoir :
Jean-Louis RAFFIN donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU.

Il a été exposé,

EUROPAN est un programme issu du PAN (Programme Architecture Nouvelle) lancé par le ministère de l'Équipement en 1971 en France, puis au niveau européen en 1988 et qui a pour but de promouvoir les architectures nouvelles et l'adaptabilité de la ville contemporaine à l'échelle de l'Europe.

Le concours EUROPAN touche aux thématiques de la ville contemporaine incluant infrastructures, espaces publics, habitat, travail, déplacements tous modes, mobilité, biodiversité et nature, liés aux nouveaux usages urbains et repose sur une double approche :

- faire émerger des idées et pratiques nouvelles ;
- répondre sur des sites réels situés en Europe, en partenariat avec des collectivités locales associées dès le début au projet.

Par délibération du bureau communautaire du 10 septembre 2018, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a autorisé la signature de la convention avec EUROPAN France pour participer à la 15ème session du concours « EUROPAN 15 » sur le thème « VILLES PRODUCTIVES /2 » qui s'est déroulé en 2018-2019.

La candidature proposée visait la question de l'intégration de zones d'activités économiques dans le territoire rural et péri-urbain de l'Agglomération. Le but était de développer ces projets comme zones référence pour la création ou l'extension de zones d'activités résilientes, plus connectées et mieux intégrées à l'environnement.

A l'issue du concours, en jury EUROPAN France du 21 et 22 novembre 2019, trois équipes d'architectes-urbanistes ont été retenues pour le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.

- Équipe URBANISME AGRICOLE ;
- Équipe ECOLOGICAL MAGNETS ;
- Équipe AGRIPUNCTURE.

Conformément au processus Europan et à son règlement, cette sélection des trois équipes leur ouvre un accès à la commande pour des missions d'étude de faisabilité, de conception ou de maîtrise d'œuvre dans la cadre d'un ou de plusieurs cahiers des charges de mission.
Ainsi, dans le prolongement de la 15ème session du concours EUROPAN, fin 2023, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, maître d'ouvrage, avec l'assistance d'EUROPAN France, a lancé une consultation restreinte auprès des trois équipes sélectionnées. Cette consultation cherche à approfondir les propositions issues du concours et à confier aux équipes un ou plusieurs marchés d'études de conception urbaine et paysagère à visée opérationnelle et expérimentale sur les trois territoires démonstrateurs, faisant chacun l'objet d'un lot spécifique :

- Lot 1 : Tremblay-les-Villages ;
- Lot 2 : Brezolles ;
- Lot 3 : Saint-Lubin-des-Joncherets ;

Ces études pointent la question de l'intégration de zones d'activité économique dans la partie la plus rurale du territoire (hors noyau urbain formé par les Communes de Dreux-Vernouillet), au regard du futur faisceau autoroutier A154 et des opportunités de développement - développement économique, évolution de la mobilité et des politiques résidentielles - qui accompagneront ce projet d'infrastructure d'État.

Le montant global des marchés d'études de conception urbaine et paysagère, conclus le 7 mai 2024, est de 299 697,50 € HT répartis comme suit :

- Lot 1 - Tremblay-les-Villages : 93 450 € HT
 - Phase 1 – Plan guide et stratégie d'intervention : 68 650 € HT ;
 - Phase 2 – Scénarii d'aménagement : 24 800,00 € HT ;
- Lot 2 : Brezolles : 77 900 € HT
 - Phase 1 – Plan guide et stratégie d'intervention : 37 500 € HT ;
 - Phase 2 – Scénarii d'aménagement : 40 400 € HT.

- Lot 3 : Saint-Lubin-des-Joncherets : 88 350 € HT
 - Phase 1 – Plan guide et stratégie d'intervention : 60 450 € HT
 - Phase 2 – Scénarii d'aménagement : 27 900 € HT

Une demande de subvention, à hauteur du 10% de la phase 1 auprès du PUCA est envisagée. En conséquence, le plan de financement pourrait être le suivant :

DÉPENSES	En € HT	RECETTES	En € HT	TAUX
Études – Phase 1	166 600 €	PUCA-DGALN	16 660 €	10%
		Agglo du Pays de Dreux	149 940 €	90%
Études – Phase 2	93 100 €	Agglo du Pays de Dreux	93 100 €	100%
TOTAL	**299 697,50 €**	**TOTAL**	**299 697,50 €**	

VU le n° 11 de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire pour solliciter toute demande de subvention de fonctionnement ou d'équipement ne relevant pas du pouvoir du Président,
VU la délibération n° 2018-231 du Bureau Communautaire du 10 septembre 2018, autorisant la signature de la convention avec EUROPAN France pour participer à la 15ème session du concours « EUROPAN 15 ».

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la subvention visée dans ce plan et à signer tout document y afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 13/12/2024

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13/12/2024

Gérard SOURISSEAU
Président

Sébastien LEROUX
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.